

COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2025

La convocation a été adressée aux conseillers municipaux en date du 26 juin 2025.

La séance a été ouverte à 20h00 par René HOELT, le Maire.

Membres présents : Mmes et MM., Valérie BENTZ, Jean-Michel CHALON, Monique DELL, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Denis LEHMANN, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Caroline WAGENTRUTZ, Corinne WEBER.

Monsieur le Maire a constaté que le quorum (13) était atteint pour tenir la séance.

Membres absents excusés : Mmes et M. Marie Hélène GOEPP, Françoise KOELL, Carole MENDY, Didier MEYER, Alice REIBEL.

Membres absents ayant donné procuration :

- Mme Françoise KOELL à Mme Corinne WEBER,
- Mme Alice REIBEL à M. Régis MEYER.

Secrétaire de séance : Caroline WAGENTRUTZ

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la réunion du 06 mai 2025
2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
3. Délégations permanentes du Maire – articles L.5211-10 et L.5211-9 du CGCT – Compte-rendu d'information au 01.07.2025
4. Travaux de rénovation des sanitaires de l'école maternelle – demande de subvention et approbation du plan de financement du projet
5. Complétion de la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif
6. Décision modificative n° 1 au budget primitif 2025 – virement de crédits
7. Maison de la Santé - Approbation et autorisation de signer des baux
8. Révision des loyers des professionnels de la santé occupant un local dans la Maison de la Santé ou la Maison des Associations

Divers

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR – RETRAIT DU POINT 08

Délibération n° COMM20250601

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 06 mai 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **approuve** le procès-verbal de la séance du 06 mai 2025.

Délibération n° COMM20250602

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Mme Caroline WAGENTRUTZ pour remplir cette fonction.

Délibération n° COMM20250603

Délégations permanentes du Maire – articles L.5211-10 et L.5211-9 du CGCT – Compte-rendu d'information au 01/07/2025

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° COMM20200502 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du compte rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du CGCT.

✓ **DEVIS :**

Fournisseur	Objet	Montants
PROXI-NETT	Matériel de nettoyage pour la Maison de la Santé	3 000,00 € TTC
SIGNAL & CO	Fourniture et pose de produit de marquage et signalisation verticale	2 044,63 € HT
SARL LEDERMANN	Travaux de voirie au niveau de la route d'Obernai	3 238,00 € HT
EPSL	Fourniture et mise en place d'éléments sur l'aire de jeux (maintenance)	2 618,00 € HT
SKY FIRE PAINTING SAS	Mise en œuvre du feu d'artifice du 13 juillet	1 830,00 € HT
SODISGRO	Fourniture de deux panneaux	118,00 € HT
SARL LEDERMANN	Travaux de voirie au niveau de la rue du Château	610,00 € HT
EURE FILM ADHÉSIFS	Fournitures pour la bibliothèque	152,17 € HT
INFONETIK	Licences antivirus	1 010,10 € HT
MAISON CROVISIER	Remplacement de 2 pneus industriels	809,00 € HT
SARL LEDERMANN	Travaux de voirie au niveau de l'entrée Est du village	1 530,00 € HT
SARL LEDERMANN	Travaux de voirie rue des Primevères	3 350,00 € HT
SARL LEDERMANN	Travaux de voirie rue du Mal Foch	1 020,00 € HT
SARL LEDERMANN	Travaux de voirie Grand'Rue	3 250,00 € HT
KELIO	Contrat de service, matériels-prestations et formations dans le cadre de la gestion des temps de travail	127,87 € HT/mois 4 965,00 € HT 400,00 € HT
COCYCLIQUE INGÉNIERIE	Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de sécurisation Place du Tramway et Entrée Route de Meistratzheim	7 072,00 € HT
RISK PARTENAIRES	Audit pour la finalisation de la mise à jour du PCS	1 125,00 € HT
ALSACE MICRO SERVICES	Diagnostic sur deux TNI (école)	225,00 € HT
SERVIR AI	Prestations de nettoyage à la Maison de la Santé et à l'Espace Loisirs	26,41 € TTC/heure 50,00 € TTC (frais)

✓ **DÉLIVRANCE DE CONCESSION DANS LE CIMETIÈRE :**

- une nouvelle concession de 15 ans attribuée à [REDACTED] au nouveau cimetière.

COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2025

Délibération n° COMM20250604

Travaux de rénovation des sanitaires de l'école maternelle – demande de subvention et approbation du plan de financement du projet

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation des sanitaires de l'école maternelle consistant à poser un faux-plafond, modifier l'écoulement des lavabos et remplacer les lavabos existants par un ensemble inox, dont le coût total prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 6 941,00 € HT soit 8 329,20 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) au titre du Fonds Communal Alsace qui a vocation à aider les communes à financer les investissements indispensables à la vie locale dans la limite de trois projets au maximum, pour un montant plafond de subventions cumulées de 100 000,00 €, sur la période 2022-2025.

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 15/07/2025

Date prévisionnelle de fin des travaux : 22/08/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 alinéa 26,

Vu la délibération n° COMM20230404 du 4 avril 2023 approuvant le Contrat de Territoire Centre Alsace avec la CEA,

Considérant la volonté de la Commune de rénover les sanitaires de l'école maternelle afin d'améliorer le confort des élèves,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la réalisation du projet estimé à 6 941,00 € HT,
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération,
- **Autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès de la CEA au titre du Fonds Communal Alsace, mentionnée dans le plan de financement annexé à la présente délibération,
- **S'engage** à prendre en autofinancement la part qui lui incombe, soit un minimum de 20% du montant total,
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° COMM20250605

Complétion de la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-14 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° COMM20240408 du 09 avril 2024 portant création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet à hauteur de 35h00 hebdomadaires, relevant de la catégorie C, afin d'assurer les fonctions d'agent de gestion administrative dont les attributions consistent à effectuer des missions d'accueil du public, suivre des dossiers administratifs et réaliser des travaux de bureautique ;

Vu le budget de la collectivité ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

Considérant la nécessité de compléter la délibération initiale qui ne prévoit pas le recours éventuel à un agent contractuel, conformément aux dispositions prévues par l'article L332-14 du code général de la fonction public, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de compléter la délibération n° COMM20240408 du 09 avril 2024 en se réservant la possibilité de pourvoir cet emploi permanent par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-14 du code général de la fonction publique.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 367, indice majoré : 366.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable une fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° COMM20250606

Décision modificative n° 1 au budget primitif 2025 – virement de crédits

Vu la nécessité de compléter la flotte de véhicules municipaux et donc d'acquérir une voiture d'occasion, achat qui n'avait pas fait l'objet d'une prévision budgétaire,

M. le Maire expose qu'il serait nécessaire de procéder à un virement de crédits :

- de 3 000,00 € entre l'opération 70 – article 2128 et l'opération 78 – article 21828,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote la décision modificative n° 1 au budget primitif 2025, comme suit :

Sect.	Sens	Chap.	Article	Op.	Ancien montant	Modification	Nouveau montant
I	D	21	2128 Autres agencements et aménagements	70	63 900 €	- 3 000 €	60 900 €
I	D	21	21828 Autres matériels de transport	78	47 800 €	+ 3 000 €	50 800 €

Délibération n° COMM20250607

Maison de la Santé - Approbation et autorisation de signer des baux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des locaux professionnels situés dans la Maison de la Santé – 13 rue du Maréchal Foch, référencés MS1-5 et MS3-3, seront disponibles à la location à compter du 1er août 2025 et un local référencé MS3-1 sera disponible à la location à compter du 1^{er} septembre 2025, suite au départ des locataires.

Il rappelle le modèle de bail professionnel établi entre la commune et les professionnels de la santé pour la location de locaux professionnels dans le bâtiment « Maison de la Santé » sis au 11-13 rue du Mal. Foch. Les locaux seront loués exclusivement pour l'activité professionnelle du preneur (cabinets médicaux et paramédicaux).

Après lecture des baux, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** les baux présentés,
- **Autorise** le Maire à signer de nouveaux baux professionnels pour les locaux mentionnés et à demander un dépôt de garantie d'un montant équivalent à un mois de loyer, aux locataires, avant la remise des clefs.

COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
1^{er} JUILLET 2025**

Divers

- Baisse de l'indice du coût de la construction servant de référence aux loyers des professionnels de la santé
- Date pour une sortie à Kapsweyer
- Rapport d'activité 2024 des UME
- Nettoyage de la MDS et de l'Espace Loisirs
- Intervention de la police intercommunale
- Avancée du dossier de rénovation de l'éclairage du stade de football annexe
- Badgeage
- Travaux au périscolaire.

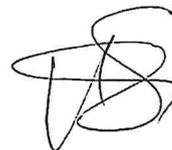
Tous les points ayant été abordés, le Maire clôt la séance à 22 h 15.

Caroline WAGENTRUTZ



Secrétaire de Séance

René HOELT



Maire de Krautergersheim